

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">DU 9 JUIN 2023</p>
--

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Anaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Frédéric MOREIRA qui avait donné son pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL.

ADOPTION DU PV DU 19 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques sur ce PV du 19 février 2023 ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Le Procès-verbal de la séance du 19 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE PLURIDISCIPLINAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire

Nous allons à présent passer au sujet de la création d'une maison médicale pluridisciplinaire. Comme vous le savez, la commune souhaite renforcer l'offre de soins sur son territoire en augmentant notamment le nombre de médecins généralistes exerçant dans la ville. Suite à une concertation avec des professionnels de santé, l'Agence Régionale de Santé et l'Union Régionale des Professionnels de Santé, la commune propose de soutenir la création d'une nouvelle maison médicale de santé pluridisciplinaire.

Très recherchées par les professionnels de santé, en particulier les jeunes diplômés, ces structures améliorent sensiblement leurs conditions d'exercice de la médecine et ouvrent la voie aux développements de pratiques innovantes (coopération interprofessionnelle, éducation thérapeutique du patient). Les maisons médicales de santé permettent aussi de mutualiser les charges de fonctionnement (secrétariat, fluides...) et d'améliorer la sécurité des praticiens.

Pour contribuer à la réalisation de ce projet, la commune propose de réhabiliter les anciens locaux situés au 12 rue Jean-Louis Linquette. D'une surface totale de 325m², les locaux une fois réhabilités pourront accueillir :

- 4 médecins généralistes ;
- 4 internes ;
- 1 pôle de soins infirmiers ;
- 1 médecin spécialiste.

Ces locaux seront ensuite loués aux professionnels de santé qui intégreront la maison médicale. A ce jour, quatre futures médecins généralistes se sont engagées dans la démarche.

Le montant total de la réhabilitation est estimé à 550 000 € HT. Il sera co-financé par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental du Val d'Oise et la région Ile-de-France. Le reste à charge pour la commune est de 180 400 € HT soit 32,80 % du montant total de l'opération.

Les travaux de réhabilitation démarreront début juillet pour une durée de six mois permettant ainsi une ouverture de la maison médicale en janvier 2024.

Je vous indique au passage que la Maison de santé du Grand Centre a rouvert des listes d'attente - très courtes -, mais cela permet petit à petit à des Saint-Ouennais qui n'ont pas de médecin d'être sur ces listes d'attente. Lorsqu'ils viennent consulter dans le cadre des remplacements faits par ces médecins, il faut juste qu'ils soient conscients qu'ils les suivront ensuite à Saint-Louis, à 500 mètres de là. Mais encore aujourd'hui, cela permet aux Saint-Ouennais d'avoir un médecin généraliste.

Voilà, pour cette présentation. Ensuite, je vous dirai un mot très rapide sur la dynamique de santé.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce sujet ? Monsieur BERTHE, je vous en prie.

M. BERTHE

Nous allons voter « pour », mais nous voudrions spécifier que nous aurions préféré un centre de santé plutôt qu'une maison de santé.

Donc nous sommes fidèles à ce que nous voulions par rapport à notre programme, c'est-à-dire un centre de santé qui est un lieu pluridisciplinaire dont les médecins et autres praticiens et professionnels de santé sont rémunérés par la Ville.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas besoin de rappeler pourquoi nous sommes opposés à ce schéma.

Premièrement, nous y sommes opposés parce qu'aujourd'hui, nous sommes en capacité de faire venir des médecins qui ne demandent pas à être rémunérés par la Ville. Je ne vois pas pourquoi, j'irais chercher un modèle qui serait générateur de coûts par la collectivité, parce qu'aujourd'hui, les maisons de santé que vous évoquez ne sont jamais à l'équilibre. C'est-à-dire qu'au bout du bout, c'est toujours un bilan négatif pour la collectivité qui doit porter ces projets et dans des proportions très conséquentes.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la situation financière de toutes les collectivités en France est particulièrement tendue, et qu'ici, à Saint-Ouen l'Aumône, nous avons fait le choix notamment de ne pas augmenter les impôts tout en continuant à apporter un ensemble de services. Cela veut dire qu'il faut que nous soyons innovants. Dans le cas présent, cela veut dire faire ce que nous sommes en train de faire. C'est-à-dire quatre médecins généralistes pour 100 patients, pour 180 000 euros de coûts nets au final pour la collectivité, amortis en quelques années, parce qu'en plus, la commune va percevoir un loyer. Lorsque je vois la situation de nos collègues qui, malgré toutes les qualités qu'ils possèdent, ont un mal fou à trouver des médecins. Je pense que là-dessus, il ne faut pas boudier son plaisir et dire que l'on avance d'une façon particulièrement positive pour nos concitoyens.

À ce stade, je ne pense pas nécessaire qu'il faille s'embarquer sur le modèle que vous évoquez. Il y a d'autres collectivités qui ont essayé, notamment Jean-Paul JEANDON qui est particulièrement pragmatique et ouvert, il a lancé à Cergy, une maison de santé sur le modèle que vous évoquez, je note que pour le moment, il n'arrive pas à avoir de médecin généraliste, en plus, il anticipe un déficit de fonctionnement. Bien évidemment, je lui souhaite d'arriver à recruter ces médecins salariés. Je pense que cela finira par arriver, ce n'est pas le sujet, mais c'est pour vous dire que ce n'est pas facile non plus. Il ne s'agit pas de dire que l'on ouvre, on paye avec les deniers de la Ville des médecins, même en ayant ce modèle-là, on a du mal à attirer des médecins généralistes. Après, on est libre d'avoir des points de vue différents sur tous les sujets. C'est noté. Je procède au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Je profite de ces sujets médicaux pour vous indiquer que nous avançons avec la clinique, ou plus exactement, c'est la clinique qui avance dans le cadre des possibilités qui lui sont ouvertes par le PLU pour que justement, nous ayons une clinique du Parc qui soit particulièrement dynamique et attractive notamment avec son pôle de radiologie et d'imagerie médicale.

Nous avons eu l'occasion de voir cela, nous le représenterons en Conseil municipal. Je pense que le dépôt du permis est imminent. La clinique du Parc va donc créer un pôle de radiologie avec l'ensemble de l'appareillage utile à ce métier. Aujourd'hui, ils avaient un spectre d'outils qui étaient limités - ne me demandez pas lesquels, je ne suis pas de la profession -, mais ils n'étaient pas en capacité de faire tous les examens. À terme, avec ce Centre de radiologie, cela signifie que la ville de Saint-Ouen l'Aumône avec les villes de Pontoise et Osny, elle se positionnera comme une ville phare dans le domaine de la santé à l'échelle de l'agglomération, puisque nous pourrons à Saint-Ouen l'Aumône réaliser toute l'imagerie médicale que l'on peut faire soit à l'hôpital de Pontoise, soit à la clinique Sainte-Marie.

Cela viendra compléter l'effort que nous faisons pour les médecins généralistes, je le redis, nous n'avons pas fini. C'est-à-dire qu'après cette maison de santé, Serge, Françoise, moi-même et tous les collègues qui travaillent sur le sujet, nous sommes déjà en recherche de nouveaux locaux et de nouveaux médecins, toujours sans patientèle. C'est difficile, mais je pense qu'on y arrivera en utilisant les mêmes méthodes. Nous avons donc un milieu de médecins généralistes qui est en train de se régénérer. Cela prend du temps, c'est compliqué, mais nous arrivons à des résultats.

Nous avons la clinique du Parc qui poursuit sa croissance avec son pôle de radiologie, qui sera constitué de telle façon qu'il puisse accueillir également des spécialistes. Lorsque nous avons évoqué le sujet il y a deux ans, il s'agissait de cardiologues. Aujourd'hui, ce sont d'autres professions médicales qui sont évoquées, mais en fait, je réalise que cela tourne beaucoup, tant que le cabinet n'est pas ouvert. C'est une démarche qui est très opportuniste de la part des médecins, au sens pragmatique. En fonction des spécialistes qu'ils pourront trouver, on aura un cabinet de spécialistes en plus de SOS médecins, et en plus de toute la gamme qui est proposée par la clinique.

J'en profite aussi pour vous annoncer une dernière bonne nouvelle qui ne parlera pas forcément à nos concitoyens, mais je pense qu'il faut qu'on la partage avec eux. Saint-Ouen l'Aumône a été choisie pour accueillir le siège du Comité de la CPTS, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé qui est un organisme privé réunissant l'ensemble du milieu médical d'un territoire pour pouvoir échanger, gérer le développement des soins, l'affectation des patients, gérer la dynamique médicale du territoire. La CPTS de Saint-Ouen l'Aumône regroupe les territoires d'Osny et de Pontoise. Nous accueillerons également la CPTS de Cergy. Il s'agit d'un « travail administratif » qui n'augmente pas l'offre de soins.

Néanmoins, ces deux nouveaux locaux du Grand Centre que nous allons louer à des professionnels de santé et à leurs équipes administratives, c'est de nouveau une dynamique autour de la santé. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que dès lors que les médecins de toute l'agglomération vont prendre l'habitude de venir à Saint-Ouen l'Aumône pour échanger ensemble sur leurs pratiques, pour travailler et que nous les aurons accueillis correctement, et si par ailleurs, nous sommes en capacité d'apporter des locaux, une clinique à l'avant-garde, c'est une dynamique qui est très positive. Et plus spécifiquement sur la dalle haute, cela veut dire que petit à petit, la dalle haute commence à respirer de nouveau. C'est un travail qui est mené notamment par Serge, sur le fait d'avoir une dalle haute plus attractive, le cabinet médical, les CPTS, nous avons un kiné qui tourne bien. Donc l'idée, c'est progressivement de remplir l'ensemble des locaux disponibles autour de la thématique de la santé.

Je vous propose de passer au sujet suivant.

2. ACQUISITION AMIABLE DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ SAINT-LOUIS SUCRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE

M. ARTCHOUNIN

Ce sujet avait déjà été évoqué. Cela concerne le projet d'accueil d'un troisième collège qui était un objectif de la Ville depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Nous avons obtenu, je dirais, satisfaction. Le département est venu vers nous pour nous demander de définir un espace foncier suffisant pour réaliser cet équipement. Pour ce faire, le cahier des charges était de trouver 1,4 hectare sur le territoire.

Comme vous le savez, nous avons un territoire compliqué pour trouver ce type de foncier. Nous avons un certain nombre de zones urbanisées ou qui vont aussi être urbanisables, je pense notamment au secteur de Liesse. Tout cela pour vous dire qu'il n'a pas été simple de trouver cet espace.

Finalement, nous avons trouvé un espace qui se situe en face de GÉPI. Cet espace, vous l'avez représenté sur le plan qui est sur l'écran, il relève d'un certain nombre de parcelles. Nous avons fait la transaction avec la société Saint-Louis Sucre. Cette société a répondu qu'elle entendait céder exclusivement l'ensemble des parcelles dont elle est propriétaire sur ce secteur - représentées en bleu - soit les parcelles cadastrées BH numéros 40, 42, 45 et 46, d'une surface totale de 22 932 m². Bien entendu, vous comprenez que la société ne va pas nous céder une partie des terrains, elle va nous céder l'ensemble des terrains, car forcément, il y a le collège, mais aussi les voies d'accès et un certain nombre d'espaces nécessaires pour que l'équipement vive de façon agréable d'un point de vue environnemental.

Les parcelles sont actuellement en zone agricole. Il va donc falloir changer le zonage à travers une procédure moins importante que celle que nous avons connue à la révision du PLU, c'est une modification du PLU qui devra intervenir pour prendre en compte ce projet et classer l'assiette foncière du collège en zone d'équipement public. Après consultation des domaines, un accord amiable entre la société Saint-Louis Sucre et la Ville portant sur les points suivants a été conclu.

Le premier point, c'est l'acquisition par la Ville de l'ensemble des parcelles de la société Saint-Louis Sucre sur le secteur de la Mortagne, sur les parcelles que je viens d'énumérer, au prix de 500 000 euros nets vendeur.

Un deuxième point a été convenu. Il s'agit d'une clause suspensive liée à l'engagement formel du département et à la procédure d'évolution des documents d'urbanisme visant à modifier le zonage du socle foncier du collège.

Toujours dans ce même point, une acquisition par la Ville des parcelles en l'état qui font l'objet d'une occupation, quelle qu'elle soit.

S'agissant de l'occupation des parcelles, il est précisé que la parcelle BH numéro 42 - la plus grande que vous avez à l'écran - est mise à disposition à titre précaire et gratuit auprès d'un exploitant agricole.

Quant aux parcelles BH 45 et 46 - représentées dans le rectangle un peu moins important - elles sont cultivées en tant que jardin d'agrément par des occupants sans titre.

Pour confirmer ce que je vous ai dit, le Conseil départemental est aussi engagé dans la démarche, puisque c'est le département qui nous a demandé de trouver le foncier pour pouvoir concrétiser la démarche. Le foncier, nous l'avons, nous allons délibérer ensemble à la suite de la présentation que je vous fais. Donc le Conseil départemental a délibéré déjà en amont lors de sa séance du 31 mars 2023 sur le lancement de l'opération de la construction de cet équipement d'une capacité de 650 places.

D'autre part, la société Saint-Louis Sucre a sollicité la Ville pour lui rétrocéder la parcelle BI n° 82, d'une contenance de 30 ares supportant un transformateur électrique. C'est un petit élément de précision, mais qui mérite d'être évoqué. Cette rétrocession s'analysant comme un transfert de charges au profit de la Ville, il est convenu d'une acquisition à l'euro symbolique. Ce n'est pas un élément majeur, c'est le transformateur électrique. Néanmoins, il faut que je l'évoque et que je précise qu'il est convenu que cette rétrocession est à l'euro symbolique.

Voilà tous les éléments qui étaient à évoquer sur ce sujet. Vous comprenez qu'une fois la rétrocession du foncier au département, maître d'ouvrage, il sera amené à conduire le projet à travers un programme et une maîtrise d'œuvre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Antoine. C'était très clair. Je me permets juste d'ajouter deux compléments. Le premier, c'est que - vous l'avez compris - la parcelle dont nous faisons l'acquisition est d'une dimension bien supérieure à celle qui nous avait été demandée par le Conseil départemental. C'est clairement à dessein. On souhaite que le collège s'insère correctement dans le quartier et dans son environnement. C'est la raison pour laquelle on va mettre à disposition du Conseil départemental une parcelle très grande.

Je rappelle que la Ville est déjà propriétaire des petites parcelles 43 et 44 qui seront à proximité de la route. L'idée, dans les premières esquisses que nous avons avec le Conseil départemental, c'est de créer une contre-allée parallèle à la route du Mail, sur une partie de la longueur, de façon à ce que les véhicules et la desserte puissent se faire à ce niveau-là et que la dépose ne se fasse pas sur la route du Mail.

Une autre de nos volontés, c'est de créer une zone tampon entre la résidence du Mail et le collège. C'est bien pour cela qu'au travers des parcelles 44 et 46 dont nous nous portons acquéreurs, nous travaillons un scénario où il y aurait une zone tampon végétale, sans doute boisée, de façon à ce que le collège et la zone de logements ne soient pas à proximité.

Pour ajouter un petit peu de complexité, on souhaite aussi créer, à destination de la résidence du Mail, un parking supplémentaire, puisque c'est une résidence aujourd'hui qui vit très mal dans ces espaces. Cela viendra à l'issue de la construction du bâtiment actuel par le bailleur social. À l'issue de ces constructions, le bailleur va procéder à la rénovation des bâtiments existants.

Et à l'issue de cette rénovation, il y aura une rénovation de la voirie. Et de notre côté d'ailleurs, nous allons procéder à l'enfouissement des réseaux. Également, dans le cadre de la rénovation de la voirie menée par le bailleur, nous regardons avec eux où il sera le plus pertinent d'aménager des places de parking supplémentaires, parce que c'est un quartier qui en a particulièrement besoin.

Par ailleurs, la Sente de la Mortagne, vous vous en rappelez, elle a été inscrite dans notre schéma cyclable, elle sera donc complètement rénovée d'ici à la fin du mandat ou concomitamment aux travaux. L'idée c'est de créer une desserte pour tous les enfants qui seront éventuellement dans ce collège, en provenance de Blanche de Castille, du Golf, du centre-ville. Cela signifie qu'avec le Conseil départemental, nous sommes en train de réfléchir à une articulation qui permet, d'une part, la desserte en voiture depuis la route du Mail, et d'autre part, une desserte piétonne et cyclable en venant par l'arrière. Donc il faut réfléchir un petit peu comment nous devons faire tout en n'allant pas vers les logements.

En tout cas, nous sommes très contents que le Conseil départemental revienne vers nous avec une proposition de collège. La situation n'était absolument plus tenable. C'est un collège à taille humaine. On met à disposition un terrain de grande dimension. Il y a tout ce qu'il faut pour faire quelque chose de très qualitatif, *a fortiori*, avec les équipes du Conseil départemental qui ont développé une véritable expertise en la matière. Je crois que nous sommes à deux collèges par an construits par le département. Il y a un véritable boom démographique. Du coup, les équipes que nous avons en face, elles sont particulièrement professionnelles et très conscientes de tous les enjeux de construction d'un tel équipement.

Nous allons procéder au vote sur ce sujet, mais je le rappelle, ce n'est que la première étape d'un cheminement un peu plus long qui va nous mener à l'aménagement de l'ensemble de ce secteur de la ville.

Y a-t-il des questions, des remarques ou d'autres commentaires ? Madame FRATANI, je vous en prie.

Mme FRATANI

En fait, ce que nous regrettons, c'est que lors d'un transfert de patrimoine comme celui-ci ou d'un achat de patrimoine, il n'y ait pas une commission *ad hoc*, ou tout au moins, une délibération lors d'un Conseil municipal. Là, on regrette une décision qui a eu lieu, qui est non collégiale. D'autre part, elle concerne une partie de la zone A agricole où il y a une zone humide probable de classe B. J'avais demandé des précisions sur ce qu'était la classe B dans une zone humide. Je ne sais pas si quelqu'un va m'apporter cette précision.

Il est certain que pour nous, la modification du PLU ultérieurement, on va voter « contre ». Là, on va voter une abstention pour ce choix, parce qu'on trouve que la décision est non collégiale. Vous avez fait cela de votre côté avec le département, et vous avez choisi une zone qui est agricole, qui va diminuer, et en plus, il y a une zone humide, il y a un marécage. Je ne sais pas si on doit les sauvegarder.

La classe B, qu'est-ce que cela veut dire ? Je ne sais pas.

Monsieur le Maire

Je suis désolé, je ne sais pas à quelle zone humide vous faites référence. Il y a une zone humide plus loin de l'autre côté du pont.

Mme FRATANI

C'est écrit dans vos documents.

Monsieur le Maire

Dans le plan de prévention des risques, il y a peut-être un risque de résurgence d'eau.

Mme FRATANI

En fait, dans vos documents, il est écrit qu'elle est représentée en zone turquoise, donc elle peut éventuellement être inondée, mais que cela n'empêche pas l'urbanisation. Sauf que là, on est bien sur une zone agricole qui va diminuer et sur des parcelles qui sont situées en zone humide probable de classe B. C'est écrit dans votre document.

Monsieur le Maire

Pardonnez-moi, il y a deux choses.

Mme FRATANI

Je ne sais pas ce que veut dire « classe B ».

Monsieur le Maire

Je pense que vous faites sans doute la confusion entre le plan de prévention des risques qui indique que du point de vue des inondations, il y a un risque d'inondation par résurgence de l'eau. Peut-être que de façon un peu succincte, on appelle cela une zone humide. Mais cela ne constitue en aucun cas une protection au titre de l'environnement, de la particularité des espèces qui sont là.

Nous avons une vraie zone humide, on ne la voit pas, en bas du 12, le long du Ru, là, il y a une vraie zone humide qui est complètement protégée, dans laquelle, par exemple, si on abat un arbre, on a des obligations de replanter.

Mais à cet endroit-là, il n'y a pas de protection particulière de l'environnement. Il y a juste un risque d'inondation par résurgence qui est fléché, qui n'empêche pas la construction et qui est connue de tout le monde. C'est un sujet technique qui est traité de la même façon que cela a été traité lorsque les logements à côté ont été construits. Pour nous, il n'y a pas de sujet environnemental à ces endroits-là.

Il y a certes une consommation d'espaces, mais je vous renvoie la balle. Êtes-vous capables de trouver quelque part, à Saint-Ouen l'Aumône, plus de 15 000 m² constructibles pour un collège, sur un terrain à 500 000 euros, même plus, admettons à 1 million d'euros qui, de surcroît, ne soit pas un terrain à proximité des deux autres collèges ? Parce que tout l'intérêt c'est d'équilibrer la répartition des élèves pour avoir en cible trois petits collèges et pas un très gros collège. Certainement, vous aurez énormément de mal à trouver un terrain de cette nature.

Évidemment que ce terrain est le meilleur endroit pour avoir une distribution et une desserte pour les quartiers des Bourseaux et plus et une partie du centre-ville. Cela permettra de diminuer la taille du collège Marcel Pagnol. Pour nous, il n'y avait pas pléthore d'autres solutions.

Vous évoquez la collégialité. La collégialité, c'est ce soir, c'est cela un Conseil municipal. Ce soir, vous êtes tout à fait en capacité de nous dire, Monsieur le Maire, vous vous êtes trompés, vous avez mal vu, j'ai trouvé 15 000 m², je vous montre où ils sont. Si ce soir, vous me dites cela, moi, je suis prêt à considérer cette proposition. Mais vous allez avoir énormément de mal, sauf à raser un quartier.

Mme FRATANI

Pas en cinq minutes. C'est pour cela que je dis qu'une commission *ad hoc* aurait peut-être permis plus de temps de réflexion et de concertation.

Monsieur le Maire

Je pense que pour n'importe quel connaisseur de Saint-Ouen l'Aumône, il est assez évident qu'il est difficile de trouver un terrain de 15 000 m² facilement constructible, rapidement accessible, parce qu'on peut toujours se dire que l'on va exproprier la moitié de la ville pour faire le collège. Compte tenu des délais qui nous sont demandés par le Conseil départemental qui fait face à une urgence démographique assez conséquente, il faut que l'on réagisse très vite, parce que - de mémoire - la livraison est prévue en septembre 2027 ou 2028. Il ne faut vraiment pas que l'on traîne. Il n'y avait pas d'autres possibilités.

De toute façon, sur le fond, je pense que c'est un bon site. Cela rééquilibre la distribution des collèges au sein de notre collectivité. L'emprise est suffisamment importante pour que l'on puisse poser le collège à une distance raisonnable par rapport aux logements et par rapport à la route. Il y a des accès piétons qui sont tout à fait possibles du centre-ville et de l'autre côté de la Sente de la Mortagne. Les enfants des Bourseaux pourront y aller en coupant par l'Abbaye de Maubuisson. Au bout du bout, je pense que c'est réellement un bon site. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Mme FRATANI

Oui, je m'inquiétais de la sécurité en heure de pointe sur la rue du Mail. Allez-vous prévoir quelque chose de manière à sécuriser tous les enfants qui viennent de l'autre côté de la rue d'Épluches ?

Monsieur le Maire

C'est un vrai sujet. Il faut avoir en tête que la route du Mail c'est une route départementale. C'est un sujet que nous allons travailler avec le département. Toutefois, il relève de la responsabilité du département d'adapter ses équipements aux besoins de la population. Dans la mesure où nous avons convenu avec eux que le collège était à cet emplacement, je crois qu'ils ont déjà lancé les études de trafic parce que le trafic routier c'est un métier très sérieux, pour regarder quels aménagements il faudrait porter au carrefour d'Épluches et peut-être même en amont, au carrefour de Django Reinhardt, de façon à pouvoir assurer la desserte de la contre-allée. Mais également, assurer la traversée des enfants qui viendraient de l'autre côté de la route du Mail ou de l'avenue du Château. Les autres enfants sont du bon côté, mais il y a effectivement un groupe d'enfants qui va être amené à traverser au niveau de ce carrefour. Donc, je pense que cela va être un carrefour sur lequel il faudra que l'on travaille de façon très rigoureuse pour assurer la sécurité des enfants. Cela fait partie du travail qui est devant nous.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Monsieur POIRSON.

M. POIRSON

Je rappelle à tout le monde que la fameuse rue du Mail se termine – on le voit sur la photo - avec de superbes platanes, compte tenu de l'âge qu'ils ont, ce serait assez bien lors de la construction, de faire en sorte que ces charmants morceaux d'arbres qui sont là depuis 80 ans ou 90 ans, puisqu'ils datent d'avant-guerre, soient sauvegardés et protégés pendant les travaux.

Monsieur le Maire

Je pense que c'est une préoccupation qui est partagée. C'est bien le principe de la contre-allée. C'est-à-dire que l'on va rentrer au niveau du 43, à la sortie il y aura peut-être un arbre qui va poser problème, mais dans l'ensemble, l'idée, c'est de garder l'alignement d'arbres et de faire une route avec une placette entre les arbres. J'ajoute que, dans le montage, ce sera sans doute le département qui réalisera l'opération de construction de la placette, parce que cela fait partie du projet dans son ensemble. Par contre, le financement de cette placette, je crois que l'usage veut que ce soit la collectivité, puisque c'est un aménagement de voirie à proximité.

Nous avons déjà évoqué avec eux ce sujet. Pour eux, c'est plus pratique de porter le projet dans l'ensemble plutôt que de segmenter les deux et d'assurer une coordination qui est vite problématique, avec la placette du collège, plus le collège.

M. POIRSON

Vu que l'on sort de la départementale, comme c'est sur notre territoire, nous devons nous en occuper.

Monsieur le Maire

C'est à la Ville et c'est un budget que nous avons réservé. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Mme FRATANI

La livraison de la restauration va se faire par cette placette.

Monsieur le Maire

Effectivement, nous n'avons pas encore tous les accès, mais oui, ils vont rentrer par là et il y aura un accès spécifique. Encore une fois, nous ne souhaitons pas qu'il y ait du trafic sur la sente du Petit bois, qui est la sente qui dessert la Résidence du Mail. Pour nous, cela doit être deux choses différentes. Il y a la Résidence du Mail et il y a le collège de l'autre côté, et entre les deux, il y a une zone arborée qui sera clôturée de façon à ce que les choses soient à peu près étanches.

Monsieur POUJOL DE MOLLIENS

M. POUJOL DE MOLLIENS

Merci. Très rapidement, parce que beaucoup de choses ont été dites sur ce projet. Juste pour saluer l'action conjointe de la commune et du département pour la réalisation de ce collège qui est très attendu, qui effectivement permettra - Monsieur le Maire vous l'avez dit - de rééquilibrer la carte scolaire. Je crois que c'était une demande forte, notamment des parents d'élèves. Nous savons qu'il faudra bien un jour songer à désengorger quelque peu, cela va permettre tout cela.

La question des accès, effectivement, elle est très importante parce que l'on ressent par les remontées de la population que nous avons déjà de ce projet, qu'il s'agit d'une préoccupation forte des riverains. Mais je n'ai pas de doute sur le fait que la commune et le département réalisent tout cela en bonne intelligence. Le Département, vous l'avez signalé aussi, a maintenant une bonne maîtrise d'œuvre sur ces sujets, parce qu'ils en construisent énormément.

Je dois dire que pour avoir été proche des discussions sur la décision d'implanter ce collège à Saint-Ouen l'Aumône, avant que l'on trouve le terrain, comme vous connaissez très bien le fonctionnement des collectivités locales et celle du département en particulier, cela n'a pas été très facile. Je voudrais saluer le rôle de Véronique PELISSIER pour obtenir cet arbitrage, cette décision et ce vote du Conseil départemental en faveur de notre commune.

Effectivement, il faut que ce projet aille à son terme. Nous, en tout cas, nous ferons tout ce qu'il faut pour le faciliter parce que c'est l'intérêt de la commune, c'est l'intérêt de notre jeunesse. Je pense que nous avons sur ce mandat, une perspective tout à fait agréable et importante pour notre commune.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. RICHARD

Juste une remarque. Je pense qu'il s'agit d'un excellent projet. J'ai été un peu surpris du chiffre 650.

Monsieur le Maire

Pourtant c'est la capacité qui nous est annoncée à ce stade.

M. RICHARD

J'imagine que la prévision à long terme d'accueil de collégiens est autour de 1 400 à 1 500, puisque nous sommes à 1100 actuellement. Car en situation de plateau, le collège du Parc devrait descendre à 400.

Monsieur le Maire

Il est à 400 et de toute façon, il n'ira pas plus loin. On n'arrive pas à faire plus.

M. RICHARD

Cela veut dire que le collège que l'on reconstruirait en complément de Pagnol serait à 500 ou 550, pas plus.

Monsieur le Maire

Je pense que c'est la volonté du département de sortir des établissements qui sont trop importants.

M. RICHARD

Mais au total, on prévoirait plutôt au-dessus de 1 500.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Je voudrais dire à Monsieur le Ministre et au Conseil que la norme en la matière a changé et change au gré des décennies, il y a des appréciations différentes. Il y a encore quelques années, la norme c'était plutôt 800 - 850, avec des problèmes sérieux, importants et réels dans les quartiers prioritaires, notamment avec la volonté de redescendre à plutôt 600. 650 étant dans l'épaisseur du trait - si vous me permettez l'expression - effectivement, c'est plutôt la norme qui est visée, actuellement. Tout simplement, cela permet une forme « d'industrialisation » du processus et du fait qu'ils construisent beaucoup au département, cela facilite le travail des équipes dont Monsieur le Maire a salué la qualité.

Monsieur le Maire

C'est qu'il faut toujours 650.

M. RICHARD

Donc on serait à deux à 650 et un à 400.

M. POUJOL DE MOLLIENS

La norme c'est 650. Lorsqu'il faut s'en extraire pour des considérations locales et je dois dire que ce que je salue dans le projet de la ville et du département, c'est que nous sommes sur une emprise qui est large, qui permet à la fois la construction du collège dans les meilleures dispositions possibles, parce que toutes les configurations de base sont possibles, on peut tout imaginer sur un plan aussi vaste. Cela permet l'aménagement des abords. Effectivement, la circulation, la circulation des élèves, leur dépose, et comme Madame FRATANI s'en inquiétait à juste titre, la circulation aussi pour les approvisionnements, le parking des professeurs. Tout cela, dans un tel plan, peut être facilement inséré. Ce qui n'est pas toujours le cas pour ce qui est de la construction des collèges, pour la réponse démographique dans le département, dans sa globalité, l'enjeu c'est le foncier.

Le foncier se fait très rare à Cergy, par exemple, où il y a un collège en construction où il a été très compliqué de définir le foncier. À Villiers-le-Bel où il y a des besoins, c'est pareil, c'est compliqué. À Argenteuil où il y a des besoins, c'est très compliqué. À Saint-Ouen l'Aumône où il y a des besoins, c'est moins compliqué. Félicitons-nous de cela, parce que cela va offrir une vraie perspective éducative, moderne à notre commune, pour notre activité, pour nos familles.

C'est tout de même une très bonne nouvelle. C'est un investissement, je le précise, d'une vingtaine de millions d'euros, juste pour le bâtiment du collège.

M. RICHARD

Sauf erreur, dans le programme, il y a un terrain de sport.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Oui.

Monsieur le Maire

Et cela va nous contraindre, mais nous l'avions programmé et cela fait partie des pistes que nous avons pour un deuxième temps, pour la rénovation d'Armand Lecomte, car je pense que ce sera le gymnase du collège. Donc, il va falloir que parallèlement à la construction du collège, nous ayons une rénovation de la salle Armand Lecomte. De toute façon, cela fait partie des salles que nous avons déjà prévue de réhabiliter. Donc cela ne peut que nous encourager. Et avec un peu de chance, nous pourrions bénéficier des financements du Conseil départemental, j'imagine, dès lors que le collège sera utilisateur.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Monsieur le Maire, je n'ai pas voulu prendre la parole pour ne pas allonger le débat, mais sur la Maison de santé, vous voyez bien que le plan de financement est tout à fait équilibré de ce point de vue. Effectivement, les capacités d'investissement du Département lui permettent d'être aux côtés des communes pour construire leurs équipements, avec un reste à charge qui soit supportable pour les finances communales, qui sont ce qu'elles sont.

Juste pour vous dire et répondre aussi à Monsieur le Ministre, il y a une perspective de principe qui a été prise par le Département pour Saint-Ouen l'Aumône, d'un deuxième nouveau collège. Celle-ci est moins certaine, elle dépendra effectivement des contraintes foncières de la commune, dont Monsieur le Maire a rappelé qu'elles étaient là aussi avérées. Néanmoins, la volonté du département, sur Saint-Ouen l'Aumône, c'est de permettre quasiment d'appuyer sur *reset*, sur l'offre éducative au niveau collège.

En tout cas, j'y suis très attaché. On fera tout ce qui est dans notre pouvoir pour essayer de faire avancer le dossier. Là, il y a du tangible, du concret et du perceptible à brève échéance, à l'échelle de l'action publique. Il y aura des suites, je l'espère. En tout cas, le département a acté le principe pour faire face notamment à l'accroissement de la population à Liesse 2, etc., et à l'état de Marcel Pagnol.

Monsieur le Maire

Je crois que nous avons un rendez-vous de travail en cours de calage avec les équipes du département sur les perspectives du nouveau collège supplémentaire et le devenir de Pagnol. Mais tous les scénarios doivent être sur la table. En termes de foncier possible, nous allons regarder comment on peut avancer sur ce sujet.

M. RICHARD

Je complète ton propos. Il est vrai que si l'on peut profiter de la fin de l'opération pour améliorer l'offre de parking du 108 rue du Mail.

Monsieur le Maire

Cela a toujours été prévu. C'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis du bailleur social.

M. RICHARD

Les organismes HLM ne sont pas toujours attentifs à ce sujet.

Monsieur le Maire

En fait, l'accord avec le bailleur social, c'est le suivant. Il a fait l'extension qui est en train de se terminer. Il va engager une rénovation de l'ensemble des logements. Normalement, nous devons rencontrer les habitants, nous avons une réunion prévue pour le dernier trimestre de cette année, pour leur expliquer la démarche dans son ensemble. Après l'extension qui est en train de se terminer, la rénovation de l'ensemble des logements, ce sera l'intérieur.

Quant à la rénovation de l'extérieur, il y a eu une réflexion auparavant avec la ville et le département sur comment articuler les choses pour que ce soit bien étanche et que nous puissions leur mettre à disposition un des terrains que nous achetons, afin qu'ils puissent rajouter une quarantaine de places de stationnement sur le site. Car, effectivement lorsqu'on se rend sur ce site, on se rend compte qu'il y a cette nécessité.

Effectivement, il y a le 110 qui fait partie de l'accord. Vous savez qu'il y a le petit pavillon qui nous appartient que l'on doit raser. Pardon, pour aller jusqu'au bout de ce que je voulais dire. Une fois que nous avons réalisé cela, par contre, il y aura une rétrocession de la voie par le bailleur. Mais une fois que le bailleur a tout rénové, que l'on a fini l'opération, cette route deviendra une route communale dans la mesure où elle permet de desservir des pavillons au fond, notamment.

M. RICHARD

C'est-à-dire qu'il y a quand même un axe communal pour rejoindre le chemin de la Mortagne.

Monsieur le Maire

Exactement. Il faudra faire en sorte que les collégiens ne soient pas tentés de passer par là. Il faut absolument que l'accès du collège soit plus loin. Nous avons déjà échangé avec le département sur ce sujet. En fait, nous ne voulons pas revivre ce que l'on vit avec le lycée d'Épluches où la proximité logements/établissement pose des problèmes de coexistence, pas bien méchants, mais qui sont vraiment pénibles pour les riverains.

M. POIRSON

Je rebondis sur ce que vous dites et sur ce que disait Monsieur le Ministre, c'est la problématique des habitants qui sont au-delà de la Résidence du Mail. Parce qu'ils passent sur la Sente du Petit bois et vu l'animation due au stationnement, bien souvent, ils sont dans une panade. Donc il ne faut surtout pas les oublier lorsque l'on va réaliser tout ce programme à cet endroit. Je suis à peu près certain qu'effectivement, c'est comme les jardins. J'ai découvert que la sucrerie laissait faire, alors que ce n'était pas prévu. Ce sont des particularités qui remontent dans les années 50/60 où l'on fermait un peu les yeux. À la base, c'étaient des cabanons qui étaient là, puis qui sont devenus des maisons. Lorsque j'étais gamin, je me souviens que c'étaient des cabanons à cet endroit.

En fait, pour le collège, j'ai cru comprendre dans la discussion qu'il y a un parc de sports, mais il n'y aura pas de COSEC. Cela veut dire que c'est Armand Lecomte qui servirait de complexe sportif. OK.

Monsieur le Maire

D'où la nécessité pour nous, de le rénover.

M. POIRSON

Et il n'y a pas de problème au niveau circulation, puisque là, nous serons le long de la départementale. Soit on peut utiliser la Sente de la Mortagne, mais c'est moins pratique.

Monsieur le Maire

Ou de prendre un trottoir qui est large sur toute une longueur. C'est quelque chose que l'on travaillera le moment venu. S'il faut que l'on élargisse un peu le trottoir à certains endroits, on le fera. L'idée, c'est qu'effectivement, le cheminement se passe bien.

Mme FRATANI

En commission, j'avais posé la question de l'embouteillage du trafic de la rue du Mail, suite à l'installation d'un nouveau collège. On m'avait opposé que la plupart des élèves viendraient à pied. Mais je pense aussi aux professeurs, à tout le personnel qui va sûrement se déplacer en véhicule. Il y aura sûrement des parkings prévus, mais le fait est que cela va se rajouter en heures de pointe sur cette rue du Mail, dans un sens ou dans un autre, qui est vraiment très bouchée. Précédemment, vous avez dit qu'il va y avoir une étude du trafic routier, ce qui veut dire qu'elle n'a pas été faite à ce jour.

Monsieur le Maire

Je ne veux pas m'engager, je pense qu'elle est en cours, elle peut-être même terminée. Elle a été faite par le Conseil départemental, et à partir de là, ils réfléchissent aux aménagements nécessaires. Encore une fois, la circulation routière c'est vraiment un métier et tout le monde s'exprime, mais je crois que parmi les orientations possibles, il y a une solution qui tournera autour de ronds-points. Le département est en train de travailler sur ce sujet, ils vont revenir vers nous en nous précisant les solutions possibles et nous verrons avec eux comment on avance sur ce projet.

Mme FRATANI

Ils ne peuvent pas éviter le nombre supplémentaire de véhicules qui va arriver sur ce lieu.

Monsieur le Maire

Bien sûr, mais ces véhicules-là existent déjà par ailleurs. Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, ce sont des véhicules de gens qui vont d'Épluches, par exemple, au collège Marcel Pagnol, ils sont déjà sur la route du Mail.

Mme FRATANI

Ils ne passent pas par là, ils passent par les Bourseaux.

Monsieur le Maire

Tout dépend où vous êtes. En soi, bien sûr, il y aura un trafic qui s'arrêtera à cet endroit. Est-ce vraiment un trafic supplémentaire ? Cela demande à être regardé de plus près. Surtout en termes de volume, vous avez raison sur les enseignants, malgré que la Sente de la Mortagne va devenir complètement cyclable. Un enseignant qui sera dans le centre-ville de Saint-Ouen ou même d'Épluches, il pourra venir travailler en vélo.

Pour ce qui est des déplacements pour les parents d'élèves, quand vous regardez le collège Marcel Pagnol qui aujourd'hui est à plus de 800 enfants, le nombre de véhicules aux horaires de sortie, il y en a, mais beaucoup moins qu'à la sortie d'une école primaire. Nous sommes sur des volumes de véhicules qui sont moindres, parce que les collégiens vont beaucoup plus à pied, en toute autonomie, surtout comme c'est le cas, où nous sommes sur un collège de dimensions raisonnables, à proximité immédiate de tous les quartiers qu'il est censé desservir. C'est-à-dire qu'à cet endroit-là, vous venez des Bourseaux sans aucune difficulté en passant par l'Abbaye de Maubuisson, c'est à dix minutes de marche maximum. Si vous venez de la rue des Égalisses, de Pont-Petit en dix ou douze minutes de marche, vous êtes rendu. Quant au Golf, à Blanche de Castille ou le centre-ville, c'est pareil, vous voyez bien que nous sommes à proximité. Il y aura quand même une desserte à pied ou en vélo qui sera très importante.

Mme FRATANI

Il faut aussi espérer que le personnel et les enseignants utilisent une des deux gares d'Épluches ou les bus.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ou remarques avant de passer au vote ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 3 abstentions (Adeline GELYS, Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE CHENNEVIÈRES

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Serge GOUGEROT.

M. GOUGEROT

Là aussi, c'est un sujet qui arrive à son terme au niveau des opérations. La rénovation de la maison de quartier de Chennevières, au départ, elle était axée sur la rénovation énergétique et sur l'isolation, parce que c'est un bâtiment qui a son âge et qui nécessitait d'être revu. Puis progressivement avec les différents services concernés, que ce soit la petite enfance, l'animation ou le centre social, nous avons un peu élargi le process de rénovation. Du coup, il y aura à la fois la rénovation énergétique que nous conservons, et il y a aussi toute la réfection et la rénovation du bâtiment à l'intérieur de la coque, puisque l'on ne touche pas à la coque. Donc cela signifie que la maison de quartier sera vide dans les semaines à venir, puisque normalement, la fin des activités est prévue pour la fin de l'année scolaire, soit pour la première semaine de juillet. Il y aura peut-être quelques activités qui vont déborder, mais ce sera de façon très ponctuelle, puisque la maison de quartier sera vide dès début juillet pour permettre le début des travaux.

Et en plus des travaux qui n'étaient pas prévus au départ, il y a la création d'un ascenseur pour rejoindre le premier étage, là où il y a les ateliers de cuisine et les activités de cette nature. Du fait qu'il aura cet ascenseur tout neuf pour aller à la cuisine, nous avons décidé de rénover tout le système, de façon à ce que cette maison de quartier, qui est un élément essentiel de la vie du quartier de Chennevières, puisse bénéficier des travaux qui vont permettre de lui redonner un nouveau coup de jeune, puisque je crois qu'elle doit approcher les 36 ans de durée de vie et elle est utilisée à plein.

Toutes les activités qui existaient dans la maison de quartier ont trouvé un lieu d'accueil pour toute la saison 2023/2024, puisque le bâtiment sera fermé jusqu'à la rentrée 2024. C'est notamment le cas d'une partie du théâtre Uvol qui bénéficiera pour partie des locaux de l'Imprévu ou de ceux que nous avons au château d'Épluches. Quant aux autres bâtiments disponibles sur le quartier de Chennevières, ils ont été rétablis. Les horaires ont été recalés de façon à ce que tout le monde trouve sa place et puisse vivre sa saison normalement, malgré la délocalisation.

Donc, le montant des travaux - vous l'avez dans le tableau - il est d'à peu près 900 000 euros. Une fois que les demandes de subventions diverses et variées auront été obtenues, nous restons sur un budget inférieur à 250 000 euros pour la commune.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Serge. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce sujet ?

M. POUJOL DE MOLLIENS

Encore une illustration d'un bon plan de financement.

M. GOUGEROT

La capacité des services est efficace, Guillaume.

Monsieur le Maire

En tout cas, cela nous permet de rénover complètement.

M. RICHARD

Du côté des ressources financières, l'année 2022 a probablement été l'année du sommet de rendement des droits de mutation.

Monsieur le Maire

Tu nous annonces des perspectives.

M. RICHARD

Oui, puisque les droits de mutation, j'ai appris cela d'ailleurs de Charles de Courson il y a longtemps au Comité des finances locales, ils prospèrent essentiellement avec la rapidité des transactions.

Monsieur le Maire

Et à la rotation, pas forcément à la valeur des biens à vendre.

M. RICHARD

Si les biens se vendent en six semaines, il y a beaucoup de droits de mutation qui rentrent. S'ils se vendent en six mois, c'est moins bien. Et là, c'est juste une période d'adaptation.

Monsieur le Maire

Quoi qu'il en soit, c'est une belle opération de rénovation de cet équipement.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Monsieur le Maire, il n'est jamais trop tard pour faire du bien à nos territoires. Effectivement, il faut capitaliser sur ces années où l'investissement est assez dynamique pour bâtir, investir pour l'avenir des territoires. Le département est doté d'un PPI, donc toutes les grandes variables du budget sont auscultées sous toutes les coutures. Les droits de mutation étant quasiment la principale recette fiscale désormais, étant l'une des plus dynamiques permettant de soutenir l'investissement du département, elle est examinée, tous les paramètres sont vérifiés, il y a des cabinets de conseil dans tous les sens. Mais il ne faut pas le dire trop fort, car ce n'est pas très bien vu. Et les droits de mutation sont effectivement assez cycliques. Là, nous allons voir les perspectives du logement en général et donc des transactions sur l'ancien qui sont le socle des DMTO et ce n'est pas extraordinaire en ce moment. En tout cas, ce qui est pris n'est plus à prendre. En l'occurrence, l'enveloppe du département consacrée à l'aide aux communes a fait plus 50 % en trois ans. Nous sommes encore dans cette dynamique.

Monsieur le Maire

Vous avez vu que nous avons su mobiliser la Communauté d'agglomération sur ce sujet, à hauteur de 225 000 euros. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels on va les chercher dans le cadre d'une affectation qui est assez différente des autres financeurs, mais cela fait partie de notre droit à tirer pour soutenir l'investissement dans notre territoire. Et du coup, le reste à charge pour la collectivité est tout à fait raisonnable. À l'issue de la rénovation, cela nous permettra normalement d'avoir un bâtiment en catégorie B, alors que nous étions sur quelque chose de bien moindre.

M. GOUGEROT

C'est toujours difficile à déterminer sur les bâtiments publics, mais on sera à coup sûr sur C, mais nous aurons une qualification, parce qu'il y a le mode de chauffage et certains éléments qui font que l'on ne peut pas obtenir la classification B directement. Il y aura déjà une diminution déjà des coûts de l'énergie et des consommations.

Monsieur le Maire

Cela fait partie des sujets à chaque fois que l'on mène ce type d'opérations, c'est la diminution du coût de l'énergie. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN PÉDAGOGIQUE DANS LE QUARTIER DE CHENNEVIÈRES

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Emmanuelle concernant l'aménagement d'un potager pédagogique dans le jardin urbain de Chennevières.

M. POIRSON

Monsieur le Maire, juste une chose. Sur la maison de quartier, vu l'époque où elle a été construite et sa mise en service, je soupçonne qu'il y ait de l'amiante dans le bâtiment ne serait-ce dans les systèmes d'évacuation, de fumée, etc.

M. GOUGEROT

Toutes les études sont faites avant les travaux. Il n'y a aucun souci. C'est bien intégré par les services dans les travaux.

Monsieur le Maire

Nous leur demanderons où il peut y en avoir dans ce bâtiment. Mais comme le dit Serge, tout cela est bien balisé. C'est étudié en amont. S'il y a de l'amiante, il y a des plans de retrait, tout ce qui est prévu. À l'occasion, on vous précisera les endroits où il y avait de l'amiante, parce que nous avons parfois des surprises. Oui, peut-être la colle de faïence.

Je laisse la parole à Emmanuelle, non, c'est à Saïd pour le jardin pédagogique dans le quartier de Chennevières.

Saïd BOURDACHE

Il s'agit d'une demande pour la création d'un jardin pédagogique dans le quartier de Chennevières. Le projet consiste à répondre à un besoin par rapport aux deux écoles qui sont sur le périmètre en question, à savoir Prévert et Rousseau. La maison de quartier sera aussi partenaire.

Ce projet a pour objectif de faire découvrir le jardinage et la préservation de la biodiversité aux élèves. Le montant prévisionnel est à 48 000 euros TTC. Les travaux vont débiter normalement à l'automne. Tout a été normalement préparé et prévu par les services. Il y aura une rénovation du milieu en tant que tel, puisque vous aviez posé la question la dernière fois par rapport aux arbres, il y aura bien des aménagements qui seront réalisés par rapport aux arbres existants. Notamment une rénovation de certains arbres fruitiers à la dimension du site.

- Nous demandons l'autorisation au Maire d'avoir l'amabilité de solliciter la subvention susceptible de financer l'opération, notamment par le Conseil régional d'Ile-de-France et la Communauté d'agglomération Cergy Pontoise.
- D'autoriser la signature des actes afférents à cette convention.

À noter que la commune s'engage préalablement à prendre en charge la différence entre la subvention sollicitée et le montant notifié.

Si vous avez des questions.

Monsieur le Maire

Merci. Saïd. Madame FRATANI, je vous en prie.

Mme FRATANI

En commission, j'avais demandé quels étaient les critères pour sélectionner l'association qui sera porteuse du projet. Là, j'ai appris que l'association était déjà sélectionnée et choisie. On m'avait dit que le texte à voter serait modifié. Au lieu d'écrire « une association restant à définir qui sera porteuse du projet », je pensais que l'on allait indiquer le nom de l'association.

Saïd BOURDACHE

Effectivement.

Mme FRATANI

Pourtant, le texte est resté tel quel.

Monsieur le Maire

Ils viennent d'avouer leur très grande faute.

Mme FRATANI

Donc on ne sait toujours pas quelle est l'association.

Mme PROD'HOMME

L'Association du conseil citoyen qui a changé de nom, qui s'appelle maintenant l'Association des habitants de Chennevières. Ce sont les habitants du quartier.

Mme FRATANI

Qui est porteur du projet. D'accord.

Mme PROD'HOMME

Qui signera la convention de la création du jardin végétalisé.

Mme FRATANI

D'accord. OK. Donc nous aurons une nouvelle délibération là-dessus.

Monsieur le Maire

Au moment de la signature de la convention, je pense que ce sera une décision qui sera dans l'analyse des décisions prises par le maire, c'est-à-dire que l'on signera une convention avec l'association pour lui permettre l'usage du terrain.

Mme FRATANI

D'accord. Donc là, ça reste anonyme.

Monsieur le Maire

L'idée pour nous, à travers cette association, c'est d'avoir quelque chose qui soit à la fois extrêmement ouvert et encadré, parce qu'on ne souhaite pas que le jardin soit abîmé. Cela s'inscrit dans une démarche pédagogique assez riche. En même temps, l'association est ouverte à toutes les bonnes volontés. Emmanuelle a ratissé très large. S'il y a des gens qui veulent rejoindre l'association et apporter leur contribution. Nous avons plutôt du mal à trouver des gens volontaires et moteurs, qu'autre chose. C'est plus Emmanuelle, dans sa volonté de mener ce projet avec le concours de Saïd qui ont porté tous les deux cela, que l'inverse.

Mme PROD'HOMME

Il faut savoir que cette association sera présente à la Fête des quartiers, donc vous pourrez rencontrer les membres qui sont pour beaucoup des habitants, des parents d'élèves, ou alors des animateurs de l'Association Raphaëlle Marie, vraiment des gens qui œuvrent déjà sur le quartier.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Emmanuelle. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Merci, Saïd. Monsieur POIRSON.

M. POIRSON

Du fait que c'est un peu dans l'ordre expérimental, j'ai eu l'occasion d'aller à Villarceaux ce week-end où ils ont créé un vrai travail avec la Bergerie, la Ferme du domaine, en travaillant à aider et à épauler des associations et des projets de type jardins familiaux ou autres. Je pense qu'il serait judicieux pour l'association qui porte le projet, de se rapprocher de Villarceaux, de la ferme expérimentale et d'études. Ils font un vrai travail sur la réimplantation d'arbres fruitiers, sur les haies, sur plein de choses qui seront très bien pour le jardin.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Avant que nous évoquions rapidement les éventuelles questions sur les sujets sans débat, je propose de laisser la parole à Ayda HADIZADEH pour nous dire un mot sur la création du petit ciné-club, parce que c'est aussi une belle initiative que l'on porte à laquelle il va falloir faire beaucoup de publicité pour que les Saint-Ouennais s'en emparent.

5. CRÉATION DU P'TIT CINÉ-CLUB D'UTOPIA POUR LES JEUNES SAINT-OUENNAIS

Mme HADIZADEH

Merci Monsieur le Maire. Nous sommes partis d'un constat que vous partagez peut-être pour l'avoir vu dans les Infos, il y a une baisse de fréquentation dans les salles de cinéma suite au Covid. C'est en train de remonter, mais nous n'avons pas encore retrouvé les niveaux d'avant-covid. C'est surtout les salles de cinéma comme Utopia, qui sont indépendantes, qui souffrent plus que les grands complexes. On s'est demandé avec les élus à la culture, Farida et Marc et avec les services, ce que l'on pouvait faire pour appuyer la fréquentation d'Utopia de manière intelligente. Pas de les subventionner parce qu'ils ne le veulent pas, mais de quelle manière nous pouvons faire revenir le public en salle.

Donc, nous nous sommes focalisés sur le jeune public, pour faire en sorte que chaque jeune puisse continuer et ait le goût de venir dans les salles obscures plutôt que de regarder des films sur le petit écran, voire sur très petit écran sur les smartphones.

C'est pour cela que nous lançons le petit ciné-club d'Utopia à partir d'octobre prochain. Le principe est simple. Tous les premiers dimanches de chaque mois, la séance de 11 heures sera à 2 euros pour les enfants de Saint-Ouen l'Aumône et leurs parents. Les enfants concernés, ce sont les enfants âgés de 3 ans jusqu'à 12 ans. Ce sont les enfants qui vont à l'école maternelle et à l'école primaire. Pour ceux qui le souhaitent, il suffira de venir à Utopia les premiers dimanches de chaque mois à 11 heures en présentant la carte du quotient familial et ils payent 2 euros leur place de cinéma.

Utopia nous facture le nombre de places à 2 euros vendues et nous leur payons 2,5 euros pour que le prix du billet soit à 4,50 euros que vous pouvez vous-même payer tous les dimanches matin à Utopia.

Donc le dispositif va s'appeler le petit ciné-club d'Utopia et on compte évidemment sur vous pour le relayer auprès des parents. Je pense à tous les élus qui siègent dans les conseils d'école, c'est aussi un endroit pour le rappeler. Ce sera à partir d'octobre prochain.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup à Ayda. Vous l'avez compris, ce n'était pas un sujet soumis au vote. C'était juste à titre d'information.

Mme HADIZADEH

Pardon, je n'ai pas dit qu'il y aura deux salles de cinéma, et chaque dimanche où l'on fera l'opération, c'est 301 places potentiellement -, on ne pense pas faire le plein, mais nous l'espérons tout de même – ces places seront à 2 euros à Saint-Ouen l'Aumône pour les enfants de Saint-Ouen avec leurs parents et les accompagnateurs. On ne vérifie pas les liens de parenté. Nous en avons parlé avec Isabelle pendant la pause. Utopia fait des petits-déjeuners de manière un peu amicale, et on souhaiterait les pousser à professionnaliser cela, mais c'est un long chemin d'échanges.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour cette présentation Ayda. Nous revenons à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions sur les sujets sans présentation ? Monsieur POUJOL DE MOLLIENS, je vous en prie.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Juste un petit rappel au règlement que vous avez déjà effectué, Monsieur le Maire, sur la bonne tenue de l'ordre du jour. Parce que nous venons d'avoir un exposé en bonne et due forme de la délibération. Ce n'était pas prévu, mais tout va bien, c'est un sujet intéressant.

Juste pour vous dire que sur la délibération suivante qui est sans débat, sur laquelle j'interviens quand même.

6. TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITÉS EXTÉRIEURES (TLPE)

M. POUJOL DE MOLLIENS

Concernant cette délibération, nous avons approuvé le procès-verbal de la séance de février, lors du budget. Je n'étais pas là, excusez-moi. Où, comme d'habitude, vous avez dit que vous n'augmentiez pas les impôts et je vous en donne acte. Par contre, vous augmentez cette taxe.

Donc on ne votera pas cette délibération, on s'abstiendra.

Monsieur le Maire

Excusez-moi, c'est peut-être un abus de langage, mais ce sont les taux d'impôts fonciers que nous n'augmentons pas. Par contre, nous augmentons la taxe locale sur la publicité, c'est délibéré. Je rappelle qu'il y a une franchise en surface qui fait que les petits commerçants ne sont normalement pas touchés. Les plus gros commerçants, s'ils ne veulent pas la payer, ils réduisent leur dispositif, et du coup, le paysage est plus joli. Sinon, cela nous fait un peu d'argent. Vous savez que malgré tout, pour mener la politique d'investissement très dynamique que nous menons, même avec beaucoup de cofinancements, nous en avons besoin.

Est-ce qu'il y avait d'autres sujets sur lesquels nous devons faire un vote à part ? Madame FRATANI.

Mme FRATANI

Pas pour un vote à part. C'est juste une remarque que j'avais faite sur la TLPE en commission. C'est-à-dire que tous les ans, on la voit augmenter. Est-il vrai que de toute façon, on ne va pas pouvoir l'augmenter plus que cela et que c'est la dernière augmentation ? C'est ce que j'ai entendu dire.

Monsieur le Maire

Oui. Antoine va vous l'expliquer.

M. ARTCHOUNIN

Vous allez être content, Monsieur POUJOL DE MOLLIENS, car depuis quelques années, je vous présente le sujet par rapport à la volonté d'optimiser notre fiscalité sur ces questions. Il fallait bien trouver un moyen pour faire rentrer de l'argent dans nos caisses. C'était le meilleur moyen. Je vous ai expliqué le pourquoi du comment. Et vous en êtes d'accord, Madame FRATANI, puisque nous en avons parlé lors de la commission, il y a des questions de pollution visuelle, de meilleur cadre de vie, d'environnement un peu plus agréable pour nos concitoyens. Oui, la fiscalité, on l'encaisse, Monsieur POUJOL DE MOLLIENS. C'est la dernière année que je vous présente ce sujet, puisque nous sommes arrivés au maximum de nos possibilités sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons à nouveau ce sujet.

M. RICHARD

Je peux faire une remarque en tant que très ancien enseignant de finances publiques. C'est ce que l'on appelle de la fiscalité comportementale. C'est-à-dire que c'est censé modifier les comportements des gens. En fait, celui qui instaure cette fiscalité, il est dans une situation de complet conflit d'intérêts. Puisqu'en réalité, comme il a besoin de l'argent, il préfère qu'il continue à y avoir un peu de pollution visuelle parce que cela fait rentrer du cash, et finalement, on n'obtient pas du tout le résultat que l'on souhaitait obtenir. D'ailleurs, on le vérifie tous les jours avec la fiscalité sur le tabac.

M. POIRSON

Juste une remarque, puisque j'ai quand même un certain âge de présence. Lorsque l'on prenait la Nationale 14 Pierrelaye - Pontoise ou quand on prenait la nationale 14 entre Puiseux et Pontoise, c'est nettement beaucoup plus beau, plus agréable à regarder puisqu'il y a plus d'arbres que de panneaux. Alors qu'à l'époque, je peux vous dire que dans les années 70 et jusque dans les années 80, c'était une catastrophe.

M. RICHARD

C'est un hommage à rendre à Michel D'ORNANO qui était le ministre de l'Environnement à l'époque de GISCARD, qui a fait la première loi, qui a instauré les plans de limitation de la pollution visuelle.

Sur la longue durée, cela a quand même produit des effets, ce qui prouve que ce qui est efficace pour limiter la pollution visuelle, c'est la réglementation et l'interdiction, et pas la taxe. Évidemment la taxe rapporte un peu d'argent.

M. POIRSON

Je rentre du Vietnam où il y a des panneaux qui font deux fois en hauteur minimum notre écran, trois fois en largeur, qui sont posés le long des autoroutes et des routes très fréquentées du Vietnam. Je peux vous dire que l'on ne peut pas les rater. Je me dis que nous avons la chance de ne pas avoir cela en France.

Monsieur le Maire

Il y a un vote séparé sur cette délibération. Est-ce qu'il y a d'autres sujets sur lesquels nous devons faire un vote séparé ? Pas d'autres sujets ?

Mme FRATANI

Pour ma part, il n'y a pas de vote séparé.

Monsieur le Maire

Mais pas spécialement pour vous, c'est pour tout le monde. Pas de souci, Madame FRATANI. Du coup, on fait le vote séparé sur la délibération n°6 : tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure 2024, TLPE 2024.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions sur cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour et 6 abstentions Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON et Nadia BERTRAND).

Monsieur le Maire

On vote sur tout le reste.

M. POUJOL DE MOLLENS

Cela a dû m'échapper dans les conseils municipaux précédents, donc juste une petite demande de précision. Dans les conventions que l'on passe notamment d'occupation de nos locaux, et parfois à titre onéreux, il y a beaucoup de décisions du maire qui sont indiquées sans bénéficiaires. Je ne sais pas si c'est normal ou pas.

Monsieur le Maire

Nous passons le sujet des décisions du maire juste après. On vote sur tout le reste des délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité sur les autres délibérations qui étaient sans débat. Il n'y a que la délibération n°6 qui a été soumise au vote et il y a eu 6 votes en abstention.

Vous aviez des questions sur les décisions du maire, j'espère que l'on va pouvoir vous répondre.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. POUJOL DE MOLLIENS

Nous pouvons vous en donner quelques-unes. Il y a la décision 217, la 225, la 280...

Monsieur le Maire

Si l'on peut prendre un exemple.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Décision 292 : Convention de location d'une salle au Parc des Sports.

Pour 161 euros. On ne sait pas à qui nous avons affaire.

Monsieur le Maire

On ne les met pas dans le titre des décisions, mais les décisions sont tout à fait consultables. Il va falloir qu'on l'ajoute pour éviter toute ambiguïté. Mais il s'agit de locations de salles comme nous faisons habituellement.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Vous voyez bien que nous en prenons connaissance.

Monsieur le Maire

Je n'en ai jamais douté.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Une information substantielle sur chaque décision, je souhaite les connaître.

Il y avait une mise à disposition à titre gratuit pour la CFDT et pour le parti Renaissance, je l'ai noté aussi.

Monsieur le Maire

Il y a plusieurs choses.

M. POIRSON

Il y en a une qui est louée pour le, je ne sais pas quoi, je n'arrive pas à le lire. Quand je fais la traduction française, ce n'est pas très cool.

Monsieur le Maire

Là, il s'agit de nos majorettes qui ont leur spectacle de fin d'année la semaine prochaine, et je vous invite tous à y aller, d'une part, c'est spectaculaire, et en plus il y a de très bons gâteaux.

Pour la CFDT, je pense que ce doit être la section syndicale interne à la mairie et à l'agglo. Mais c'est l'usage. Et par rapport à Renaissance qui, à un moment, a pu bénéficier d'une salle gratuitement, c'est le cas de tous les partis qui le demandent. C'est la petite salle de la maison de quartier de Chennevières.

Donc nous sommes bons sur tous ces sujets. Je vois qu'il y a du public, si vous avez des questions à poser.

Mme FRATANI

Nous n'avons pas terminé sur les décisions.

Monsieur le Maire

Pardon. Oui, allez-y.

Mme FRATANI

Décision 217 : portant passation sur les contrats.

On parle d'une documentation. On se demande de quel type de documentation il s'agit. Passation de contrat 217 avec la société Lexis Nexis.

Monsieur le Maire

Monsieur NAFFRECHOUX me souffle que la plateforme Lexis, c'est la plateforme en ligne qui permet d'avoir toute l'assistance juridique. Cela permet de gérer la recherche de jurisprudence. J'espère que cela vous aide aussi sur la construction. Il s'agit d'une base documentaire juridique destinée aux professionnels, c'est ce qui explique le montant en question, mais il ne s'agit pas d'une simple base documentaire.

Mme FRATANI

D'accord.

Décision 249 : portant sur un marché relatif à la fourniture et à la pose de bâtiments modulaires pour l'extension du groupe scolaire de Liesse.

Mme FRATANI

On se pose la question du nombre de bâtiments modulables dont il s'agit et pour combien de classes et combien d'élèves ?

Monsieur le Maire

C'est un seul bâtiment et c'est deux classes avec un bloc sanitaire au milieu. C'est le modèle standard. On bénéficiera d'un cofinancement de l'agglomération dans la mesure où l'on fait cela pour gérer les arrivées dans ce quartier, dans l'attente du groupe scolaire de Liesse 2.

Mme FRATANI

Je ne vais pas toutes les nommer.

Décisions qui concernent les thèmes de *SOA fête l'été*

On se pose la question d'un montant total budgété pour *SOA fête l'été*. Je n'ai pas fait le total de toutes les décisions. De toute façon, ce sont sûrement des contrats maximums qui ne vont peut-être pas être atteints. Je ne sais pas. Avez-vous une idée du montant ?

Monsieur le Maire

Je vous avoue que je n'ai plus en tête l'enveloppe budgétaire complète, comme vous le faites remarquer, il y a plusieurs opérations. Il y a la fête de la musique, *SOA fête l'été*, des fêtes de quartier. Au bout du bout, nous sommes vraisemblablement à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Nous allons demander à Laurence de sortir ces informations et on vous donnera le détail. Nous avons un programme d'animation assez conséquent pour le printemps et pour l'été, donc cela amène des dépenses.

Mme FRATANI

D'accord. Étant donné les travaux de rénovation de la maison de quartier de Chennevières, il y aura peut-être des activités qui seront déportées sur la ferme du Parc Le Nôtre.

Monsieur le Maire

Oui.

Mme FRATANI

Alors qu'on avait fermé cette ferme parce qu'elle coûtait trop cher en énergie. Du coup c'est un peu contradictoire. Mais peut-être y a-t-il d'autres endroits ?

M. GOUGEROT

La ferme du parc va être utilisée en priorité par le RAM, le relais d'assistantes maternelles qui aujourd'hui a ses locaux dans la maison de quartier de Chennevières. Les opérations prévues se sont surtout les opérations liées avec du personnel. Effectivement, il y a quelques opérations d'accueil des assistantes maternelles de la ville qui viennent dans les locaux. Les locaux ont été refaits et repensés, je pense que les travaux sont quasiment terminés, notamment avec la mise aux normes des toilettes pour les plus petits. Nous sommes dans l'attente de la visite du SDIS pour la conformité et pour l'accessibilité.

Ensuite, la PMI va passer, mais le projet a déjà été présenté à la PMI qui, dans le fait que c'est simplement une opération ponctuelle en attendant que les travaux soient terminés à la maison de quartier qui retrouvera le RAM à ce moment-là, nous n'avons pas de problématique particulière et de toute façon, il fallait bien les mettre quelque part. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure dans la présentation. Nous avons essayé d'utiliser et de rentabiliser le maximum de tous nos locaux disponibles pour que tout le monde ait sa place.

Monsieur le Maire

Merci Serge. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Je crois que nous en avons fini avec les délibérations et les décisions.

Mme FRATANI

Je vous ai envoyé une question orale.

Monsieur le Maire

Oui. Posez-nous votre question orale.

QUESTION ORALE

Mme FRATANI

Elle concerne la fermeture de la piscine des Béthunes le 30 juin 2023. La CACP évoque une logique économique et budgétaire, parce que cela coûterait 450 000 euros par an. Elle parle d'une augmentation des fluides qui atteindrait 3 millions d'euros uniquement pour toutes les piscines de l'agglomération. La première question est la suivante :

Pouvons-nous connaître le coût supplémentaire dû à l'augmentation des fluides pour cette piscine des Béthunes ?

Ce qui rend cette décision encore plus incompréhensible, ce sont les fonds publics du contribuable qui ont servi à la réhabilitation entre 2017 et 2019, paraît-il à hauteur de 700 000 euros.

Pourquoi fermer une piscine dans laquelle il a été injecté une somme d'argent, pour la fermer définitivement quatre ans après, alors que le Centre aquatique de Liesse n'est pas encore ouvert ?

Comme vous le savez peut-être, il y a une pétition qui est en ligne depuis le 30 mai, qui s'appelle « Non, à la fermeture prématurée de la piscine des Béthunes de Saint-Ouen l'Aumône. »

Il est dit que cette décision a été non concertée avec les administrés de la Ville, ni auprès des usagers de la piscine, ni avec les différentes associations de natation, d'apprentissage de la nage, d'aquagym, de plongée, etc. Bref, il y a tout un hiatus sur la non-concertation des usagers.

Étant donné les distances pour accéder aux autres piscines qui resteraient ouvertes, quelles sont les alternatives les plus proches qui sont proposées à tous les usagers de la piscine des Béthunes ?

En fait, nous avons trois questions dans une, à savoir :

- 1°- Pourquoi le coût supplémentaire de l'augmentation des fluides ?
- 2°- Pourquoi fermer une piscine dans laquelle on a injecté déjà de l'argent alors que le Centre aquatique n'est pas encore ouvert ?
- 3°- Quelle est l'alternative proposée aux usagers ?

Monsieur le Maire

Concernant l'augmentation du coût de l'énergie spécifique à cette piscine, je n'ai pas la réponse, c'est à l'Agglo qu'il faut poser la question. Par contre, les éléments de réponse que je vais vous donner.

Mme FRATANI

Mais vous êtes à l'Agglo.

Monsieur le Maire

Vous viendrez me voir ou vous m'écrirez un petit mot et je vous répondrai avec mon autre casquette. Je n'ai pas les billes ce soir pour vous donner le taux d'augmentation dans cette piscine. Par contre, ce que je peux vous donner, c'est les éléments qui ont amené l'Agglomération à prendre cette décision. Il y a un point que vous n'énoncez pas dans votre raisonnement, c'est la hausse du coût de l'énergie.

Mme FRATANI

Je vous ai dit 3 millions d'euros pour l'ensemble de l'Agglomération.

Monsieur le Maire

Entre le moment où, par exemple, la décision de rénover la piscine des Béthunes a été prise et aujourd'hui la décision de la fermer, il y a eu la crise énergétique. Le schéma initial était évidemment de faire durer la piscine des Béthunes jusqu'à l'ouverture de la piscine de Liesse, ce qui permettait la rationalisation du parc d'équipements aquatiques de l'Agglomération, c'est-à-dire, à terme, la fermeture des petites piscines très consommatrices d'énergie, notamment.

La difficulté devant laquelle se trouve l'Agglomération aujourd'hui, c'est que la hausse du coût de l'énergie dans son ensemble fait passer sa facture énergétique de 5 à 11 millions d'euros. Cela veut dire que tous les ans, il faut qu'elle trouve 6 millions d'euros d'économies. Si l'agglomération ne fait pas l'effort de trouver ces 6 millions d'euros d'économies - je vais vous dire quelque chose d'assez simple - sur cinq ans, c'est 30 millions d'euros. Et 30 millions d'euros, c'est pile-poil le coût du Centre aquatique de Liesse.

C'est-à-dire que dans la discussion avec les collègues de l'Agglomération sur ce que l'on doit faire face à cette hausse du coût de l'énergie, soit, on choisit de ne rien faire, et à ce moment-là, on voit la capacité d'investissement de l'Agglomération diminuer mécaniquement d'une trentaine de millions d'euros. Et par rapport à cette baisse de 30 millions d'euros de la capacité d'investissement de l'Agglomération, j'ai tous mes collègues et autres maires qui ont déjà la solution, qui est : vous ne faites pas la piscine de Liesse, on continue à vivre comme on vivait avant et tout le monde sera heureux. C'est aussi simple que cela.

Soit on essaye de trouver des solutions. Et dans les solutions que l'Agglomération a proposées, il y a celles de l'optimisation. C'est un bien grand mot, mais globalement, l'optimisation des piscines que l'on accélérerait.

Cela veut dire quoi ? Et là, je le dis entre nous, je ne peux pas faire moi-même des annonces qui appartiennent à l'Agglomération ou à d'autres maires. Mais cela veut dire qu'à terme, les piscines les plus consommatrices d'énergie et les plus anciennes n'auront vraisemblablement plus leur place sur le territoire de l'Agglomération, parce que cela va coûter de plus en plus cher pour les entretenir et de plus en plus cher pour les ouvrir. Du coup, l'Agglomération est en train de regarder comment elle peut faire des économies sur ces équipements. Elle le fait dans un premier temps avec la piscine de Saint-Ouen l'Aumône. Voilà pour la première question.

Et la deuxième question que vous pourriez me poser c'est : pourquoi pas la piscine d'Éragny ? La réponse est très simple. C'est que dans cinq ans, au moment de l'ouverture de la piscine de Liesse, Éragny perdra définitivement sa piscine, là où Saint-Ouen l'Aumône bénéficiera sur son territoire d'un centre aquatique moderne composé de plusieurs bassins et d'espaces de loisirs.

Lorsque je constate que l'agglomération a du mal à faire face à son plan d'investissement, qu'elle est confrontée à une consommation d'énergie très élevée. Donc, essayer de trouver une solution avec l'agglomération, quand bien même dans un premier temps, cela nous génère de vraies difficultés de fonctionnement - sur lesquelles je vais revenir - c'est une évidence, mais de savoir qu'à terme, notre ville sera, excusez-moi, la grande gagnante de l'ensemble de ces mouvements, parce qu'à Saint-Ouen l'Aumône nous aurons un centre aquatique ultramoderne. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre ce qui va arriver aux plus petites piscines anciennes, usagées qui consomment beaucoup, partout sur le territoire.

Encore une fois, ce n'est pas à moi qu'il appartiendra de faire ces annonces. Sans présager de ce qui va se passer et sans faire d'annonce, on peut très bien deviner que les difficultés et le coût de l'énergie feront qu'à terme, il y aura une rationalisation des équipements sur le territoire. Il est déjà convenu que la piscine d'Éragny fermera en même temps que l'ouverture de Saint-Ouen l'Aumône et que ce sera définitif. Il y aura sans doute d'autres annonces sur le sujet. Cela, c'est le cadre général.

La difficulté que cela nous crée maintenant, parce qu'il y a une vraie difficulté, je ne la conteste pas, c'est comment fait-on pour la piscine des Béthunes qui était déjà complètement fermée au public et un peu ouverte le dimanche matin ? Du fait qu'il manque de maîtres-nageurs dans tout le territoire national, l'Agglomération chaque fois qu'elle avait du mal à ouvrir une piscine, c'était toujours une petite piscine. Ce n'est pas uniquement notre piscine, ce sont pour toutes les petites piscines de l'agglomération lorsqu'il manquait des maîtres-nageurs, on les prenait sur les petites piscines de l'agglomération.

Les principaux usagers de la piscine des Béthunes aujourd'hui, c'est l'ANSO qui est une très belle association de 450 membres et le Club de plongée. Il y a deux autres associations qui sont un peu moins importantes, sans doute de qualité, mais que l'on connaît moins, qui ne sont pas saint-ouennaises. J'ai demandé à l'Agglomération de s'occuper en priorité de nos deux associations et de leur trouver des créneaux équivalents, un volume horaire de créneaux, de façon à ce qu'elles puissent continuer leurs activités à Éragny et à Pontoise.

Une petite remarque sur Éragny, malgré tout, je sais que lorsque vous vivez en centre-ville, quand vous vivez au Parc Le Nôtre, quand vous vivez à Chennevières, quand vous vivez rue Salvador Allende, quand vous vivez sur le quai de l'Écluse, se rendre à Éragny ou à la piscine de Saint-Ouen Béthunes, c'est même plus proche de se rendre à Éragny. Pontoise, cela peut être un peu plus compliqué, sauf si vous vivez place Carnot. En termes de localisation, les gros perdants, c'est une évidence, c'est Epluches et les Bourseaux. Pour les autres usagers saint-ouennais et même pour les habitants d'Epluches et des Bourseaux, sous réserve que cette fois-ci ils prennent la voiture, ce qu'ils n'étaient pas obligés de faire auparavant, nous avons obtenu de l'Agglomération le même nombre de créneaux.

Quand vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation, je suis à moitié d'accord avec vous. Il y a eu très peu de concertation sur le fait qu'on décidait de fermer, mais je vais être honnête avec vous. Quelle concertation pouvait-il y avoir ? Nous pensons qu'il faut fermer parce que nous n'avons pas le choix et en face nous avons des associations qui pensent qu'il faut ouvrir, parce que leur activité est importante et elles ont raison. Par contre, il y a une vraie concertation qui est en cours sur les créneaux que l'on propose ailleurs.

Mme FRATANI

En fait, c'est arrivé brutalement et le temps de s'organiser...

Monsieur le Maire

Je comprends cela. En fait, si vous voulez, la difficulté, c'est que la prise de décision à l'Agglomération nécessite l'accord de l'ensemble des maires. Pour faire simple, l'agglomération est confrontée à une difficulté, elle a besoin de dégager des ressources. Les services techniques travaillent sur plein de scénarios. Ils viennent voir les maires, le Bureau communautaire et ils proposent par exemple d'éteindre l'éclairage entre 1 heure 30 et 4 heures 30, c'est autant d'économie. Si on ferme les piscines en hiver, c'est autant d'économie. Si on ferme définitivement certaines petites piscines, c'est autant d'économie. C'est tout un ensemble de scénarios qui sont proposés qui prennent déjà un peu de temps à construire.

Ensuite, il faut que les maires se mettent d'accord, et cela prend encore plus de temps, parce que chacun veut des concessions, par exemple, en ce qui me concerne, je veux des garanties sur le centre aquatique de Liesse, garanties que j'ai obtenues, puisque la délibération de lancement interviendra en juillet. Le Conseil communautaire va voter les financements. Nous avons déjà finalisé le programme donc nous sommes vraiment sur un projet qui est mûr et qui est lancé. Et je voulais aussi des garanties sur les créneaux que j'évoquais précédemment.

Donc, entre le temps du montage technique, le temps de l'accord entre les maires, au bout du bout on file le bébé au service technique de l'agglomération en disant, maintenant, il faut que l'on regarde comment on va prévenir les usagers. Là, nous sommes fin mai, au moment où nous avons communiqué, pour une action qui concerne la saison de septembre. Parce que les associations ne sont pas là en juillet et en août, donc c'est dans trois mois et demi, et le délai est trop court, parce qu'il y a trop de choses à organiser. De cela, nous en convenons.

Par contre, sur la préservation des créneaux et de l'activité des associations, j'ai encore reçu l'ANSO ce matin et le club de plongée avec l'Agglomération. Sur l'ANSO, là où auparavant l'ANSO bénéficiait de 12 heures à la piscine des Béthunes, elle aura au total 17 heures. 17 heures sur les deux autres piscines. Sauf que sur une des piscines, elle partagera les lignes d'eau - comme le font certains clubs - il y aura deux lignes d'eau pour une association, deux lignes d'eau pour une autre.

Si je prends des activités comme la gym qui inquiétait beaucoup de monde, elle bénéficiera exactement du même nombre d'heures au même moment, ce sera le samedi matin de 9 heures 30 à 12 heures. Sauf que ce ne sera plus aux Béthunes ce sera aux Louvrais.

Si je prends les activités en dessous, toujours créneaux payants. L'aquagym, le mardi c'était de 18 heures 30 à 19 heures 15, ils garderont ce même créneau, mais à Éragny.

Je vous donne les créneaux où vraiment ils n'ont rien perdu.

Si je prends le mardi de 10 heures 15 à 20 heures 15, c'est l'apprentissage de la natation, ils ont les mêmes créneaux d'heures, mais à la Cavée.

En clair, il faut juste dire aux adhérents qu'ils doivent se déplacer dans une autre piscine. Pour certains adhérents, je le reconnais, si vous vivez à Épluches, c'est sûr que c'est plus compliqué. Si vous vivez à Chennevières, je serais tenté de dire que vous y gagnez.

Il y a des créneaux pour lesquels c'est plus compliqué. Notamment, l'Agglomération leur propose là où auparavant ils avaient la piscine des Béthunes le mercredi de 16 heures 30 à 19 heures 15 et de 20 heures à 21 heures 15, l'Agglo leur propose les Louvrais de 14 heures à 20 heures 15, donc une amplitude horaire plus large. Ils gagnent une heure de plus, par contre, il faut partager les lignes d'eau, parce qu'au même moment, il y a un autre club dans le bassin.

Évidemment, cela peut créer des difficultés de fonctionnement, personne ne le nie, mais en même temps, ils ont une amplitude horaire beaucoup plus large, ce qui normalement facilite aussi la capacité à recruter des maîtres-nageurs. Il vaut mieux recruter un maître-nageur pour lui faire surveiller deux lignes d'eau pendant quatre heures que d'en avoir deux pour surveiller chacun une ligne d'eau pendant deux heures, parce que le gars se déplace pour quatre heures, il est payé quatre heures, c'est plus simple plutôt que de trouver deux maîtres-nageurs pour deux heures. Même là, dans cette situation qui est problématique pour eux - tout le monde en convient – il y a peut-être une facilité de fonctionnement à dégager.

Très clairement, lorsqu'avec l'Agglo nous avons parlé de ce sujet, nous avons deux priorités. D'une part, une priorité de long terme. C'est-à-dire que depuis 2017 avec le schéma directeur des piscines, on se bat pour qu'il y ait un centre aquatique de qualité à Saint-Ouen l'Aumône. Ce projet avance et ce sera fait. Et si on regarde un peu sur le long terme, dans cinq, six ou sept ans, les Saint-Ouennais s'apercevront qu'à l'échelle de l'agglomération, il reste un nombre de centres aquatiques - que je ne peux pas définir aujourd'hui parce que je ne veux pas m'attirer d'ennui, vous avez tous compris ce que je veux dire - et parmi ces centres aquatiques, il y en aura un ultramoderne à Saint-Ouen l'Aumône avec plusieurs bassins. Cela pour le long terme.

À court terme, sur les créneaux de l'ANSO, nous avons fait une proposition qui, certes, implique des changements d'habitudes et de fonctionnement dont on comprend que cela puisse être compliqué. Mais en même temps sur beaucoup d'activités, c'est exactement la même heure, il faut juste se déplacer.

Cela tient au fait que l'agglomération a joué le jeu, en priorisant l'ANSO. C'est-à-dire que les créneaux que je vous donne là, il va falloir les garder pour vous, parce que l'Agglo n'a pas encore discuté avec les autres clubs. Mais en sachant qu'elle ne pouvait pas tout donner parce qu'il y avait d'autres clubs, elle a considéré que l'idée n'était pas de dire que les associations saint-ouennaises vont boucher les trous. C'est de dire qu'il y a un effort qui est fait par tout le monde, compte tenu du fait que l'on ferme un site, et c'est cela qui permet à l'ANSO d'avoir ces créneaux.

Nous avons également rencontré La Plongée, qui est une très belle association qui nous a dit en toute honnêteté que cela l'embêtait de quitter les Béthunes parce que c'est un beau site. Mais en termes de pratiques sportives, elle va y gagner, pour une raison bien simple, c'est que la profondeur maximale aux Béthunes c'est 2,10 mètres, aux Louvrais c'est 4 mètres.

Les responsables de l'association nous faisaient aussi remarquer ce matin, que le site de Louvrais dans la mesure où il a été complètement refait, il est beaucoup plus agréable. Ils ont des inquiétudes sur leur matériel, nous sommes en train de les traiter avec eux. J'ai été très explicite avec l'Agglo, car, il est hors de question qu'ils aient des problèmes de matériel. Donc ils auront les emplacements qu'il faut pour leur matériel. Ils vont gérer le compresseur avec la structure locale, ce qui permettra des économies en plus, parce qu'il y aura une mutualisation, donc pour eux, c'est gagnant.

Là aussi, ce sont des changements d'habitudes, franchement, nous sommes tous conscients du fait que ce n'est pas agréable de s'entendre dire que sur un site où l'on est attaché, qu'il va falloir bouger. Mais en termes de fonctionnement, à court terme, je pense que tout le monde essaye de tout faire pour que cela se passe au mieux.

Bien évidemment, je comprends la pétition, mais si tout ce que je viens de vous dire était dans la pétition, je pense qu'il y aurait plus de gens qui viendraient me voir en disant, écoutez, Monsieur le Maire, expliquez-nous ce qu'il se passe.

Une dernière chose, parce que souvent, vous nous interpellez sur les problématiques écologiques. Aujourd'hui, la piscine des Béthunes - où j'ai appris à nager - vous savez comme moi que c'est de la tôle que finalement, on chauffe l'air, et c'est très compliqué à changer.

Mme FRATANI

Nous sommes tout à fait d'accord. Je vous remercie pour ces précisions. Mais je voulais juste noter la pointe d'humour du directeur de la publication de *SOA Infos* qui a choisi en couverture un enfant dans une bouée sur une vague, au moment où on va manquer de piscine cet été !

Monsieur le Maire

C'est Laurence MARINIER et Christelle ZAMI qui ont dû œuvrer sur la communication.

Mme FRATANI

Oui, parce que c'est limite ironique.

Mme MARINIER

Non, nous n'avons pas du tout pensé à cela !

Monsieur le Maire

Encore une fois, je comprends que ce soit difficile pour le club, personne ne le conteste. Comment pouvait-on être amené à gérer cette situation ? L'Agglomération a proposé tous ces créneaux à l'ANSO. J'espère qu'ils vont essayer d'y retrouver leur compte, il y aura des changements, bien sûr, mais il y a plein de créneaux qui restent stables. Normalement, cela devrait leur permettre de continuer à fonctionner. Même chose pour la plongée qui a le sentiment de gagner au change, je vous le dis franchement. Bernard peut le confirmer.

Cela date de quelques années. Mais c'est vrai que la perspective était connue. Par contre, nous avons été obligés d'accélérer la fermeture. Je comprends que ce soit difficile pour tout le monde. C'est un équipement auquel on y est tous attachés. Mais la piscine était déjà fermée l'été. C'est pour cela que je comprends la gêne pour beaucoup d'usagers. Encore une fois, il fallait penser long terme et comment gérer au mieux le court terme. Tout ce que je viens de vous dire, vous allez le constatez dans la durée et concrètement ce que cela veut dire pour le territoire dans son ensemble. Aujourd'hui, les enfants des écoles ne vont plus à Saint-Ouen l'Aumône.

M. POIRSON

Je vous remercie pour ces précisions. Effectivement, j'avais des échos et cela me semblait un peu brutal. Mais d'un autre côté, vu ce qui a été rappelé par rapport à ce qui s'est passé il y a quatre ou cinq ans, les problèmes que cela a engendrés vis-à-vis de l'Agglo qui avait sérieusement envisagé de nous couper l'herbe sous le pied, nous nous en sommes plutôt bien sortis. Par contre, il reste un problème que l'on a déjà vécu l'année dernière, c'est le fait de fermer une piscine alors que l'on risque très sérieusement d'avoir une canicule, je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée, mais c'est mon avis.

Monsieur le Maire

Elle a déjà été déjà fermée l'an passé.

Monsieur POIRSON, avez-vous autre chose à dire avant qu'Alain RICHARD nous dise un mot ?

M. POIRSON

Non, c'est simplement de dire, attention au niveau sanitaire, cela semble complètement abracadabrantesque et illogique. Maintenant, il y a des choix à faire.

M. RICHARD

La circulation d'une Communauté d'agglomération à une autre n'est pas encore soumise à un visa. On peut se déplacer. Je dois dire que pour la fréquentation ludique et familiale, vous avez exactement la même chose que la piscine de Saint-Ouen l'Aumône à Pierrelaye qui est loin d'être saturée et qui est extrêmement agréable.

Monsieur le Maire

Il y a un peu de route, c'est vrai, mais il n'y a pas grand monde. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Excusez-moi, juste un instant d'attention. Il n'y a plus de questions au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 29 juin et la séance suivante est fixée au 28 septembre 2023.

La séance est levée à 22 heures.

Monsieur le Secrétaire de séance

Harielle LESUEUR

Monsieur le Maire

Laurent LINQUETTE